



AVIS PUBLIC
Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance régulière qui sera tenue le **lundi 9 septembre 2013**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 104, rue André (lot 3 122 445 du cadastre du Québec), dans le secteur du centre commercial.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à permettre que la marge de recul latérale ouest du bâtiment principal soit de l'ordre de 3,05 mètres plutôt que de 4 mètres, tel que prescrit à la Grille des spécifications pour la zone RB 17 du Règlement de zonage 51-97 (B).

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 106, avenue Industrielle (lot 3 120 366 du cadastre du Québec), soit le « Motel industriel ».

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser qu'après subdivision du lot susmentionné, la marge de recul arrière du bâtiment situé sur le lot projeté 5 338 088, de même que la marge de recul avant de ce même bâtiment situé sur le lot projeté 5 338 089 puisse être de 0 mètre plutôt que de respectivement 10 et 12 mètres, tel que prescrit à la Grille des spécifications pour la zone ID 5 du Règlement de zonage 51-97 (B).

Ces demandes de dérogation sont disponibles pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance régulière du **lundi 9 septembre 2013**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 15 août 2013.

L'assistant-greffier,

François Dumont
